

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 26 MAI 2026

**Date de la convocation :**  
19 Mai 2026

**EFFECTIF LÉGAL : 15**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 15**

**EFFECTIF VOTANT : 15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

**Etaient présents :** FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; Sylvain FIEVET ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; LAGREE Carine ; MEYER BANSE Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

**Etaient absents :** /

## OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1

**Numéro de la délibération : 2026-40**

Afin de procéder à la régularisation d'un dépassement de crédits budgétaires constaté au sein de la section d'investissement, il convient d'adopter une décision modificative.

Ce dépassement apparaît au compte 2184 (Mobilier, matériel de bureau et matériel informatique) sur l'opération 90, pour un montant de 456,67€ (Frigidaire mairie suite à transfert salle des associations).

Pour équilibrer cette dépense sans modifier le montant global du budget, il est proposé d'effectuer un virement de crédits d'un montant équivalent depuis l'opération ~~95~~, qui dispose de crédits suffisants.

Cette opération est neutre financièrement pour la commune (mouvement réel à l'intérieur de la section d'investissement).

## SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)

| Chapitre / Compte  | Opération               | Libellé               | Diminution (-) | Augmentation (+) |
|--------------------|-------------------------|-----------------------|----------------|------------------|
| Chapitre 21 / 2184 | Opération <del>95</del> | Matériel, mobilier... | 456,67 €       |                  |
| Chapitre 21 / 2184 | Opération 90            | Matériel, mobilier... |                | 456,67 €         |
| OTAL               |                         |                       | 456,67 €       |                  |

ADOpte A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance,

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an  
ci-dessus mentionné,  
Le président de séance,

